

Médications : l'incontournable concertation pour établir la confiance

Vendredi 1 er. avril 2022 - N°386



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Depuis la publication d'une tribune co-signée par les présidents des deux sociétés-mères dans le *Journal du dimanche*, il y a une quinzaine de jours, on sentait bien que le sujet du doping dans les courses allait revenir au premier rang de l'actualité. Pour autant, nous étions loin d'imaginer qu'en amont d'une campagne médiatique télévisuelle à charge annoncée, la tournure policière et judiciaire qui allait suivre et qui n'a évidemment pas fini de faire parler... et, si possible, de faire réfléchir.

Car il doit bien s'agir d'une réflexion en profondeur à laquelle nous ne pouvons pas échapper. Nous, c'est-à-dire l'Institution des courses dans son ensemble. Les instances associatives à l'évidence : France Galop, le Trot et la Fédération qui pilote le laboratoire. Mais cette réflexion doit être mieux partagée avec les autorités de tutelle, le service de police chargé du contrôle et les juges d'instruction qui en sont le prolongement naturel. Bien, sûr, l'ensemble des acteurs des courses doivent être associés à cette réflexion, au premier rang les associations d'entraîneurs. Mais gardons-nous d'oublier les propriétaires qui sont concernés au premier chef.

Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain

Comme toujours dans ce type de mise en cause, les commentaires définitifs sont légion. Les entraîneurs et les vétérinaires seraient tous coupables. Surtout les entraîneurs qui réussissent mieux et plus que les autres et qui, par voie de conséquence, suscitent de la jalousie. Ce n'est pas très neuf. Les sociétés-mères sont aussi jugées coupables pour ne pas avoir su contrôler correctement les chevaux, pour ne pas avoir su chercher, et, pour les caricatures les plus injustes, pour avoir organisé l'opacité du système. La caricature est trop facile, amplifiée par les réseaux sociaux qui s'érigent avec bonheur en tribunal avec leur kyrielle de pseudo procureurs qui se cachent courageusement derrière l'anonymat.

C'est tellement facile de crier avec les loups, de vilipender le système responsable de tous les maux et de jeter le bébé avec l'eau du bain. Évidemment, notre système n'est pas parfait et pas infaillible. Gagner plus d'argent stimule l'imagination de certains qui prennent parfois quelques longueurs d'avance sur ceux qui sont chargés du contrôle. Personne de censé ne peut le contester. Entre l'optimisme béat qui consiste à considérer que nos systèmes de contrôle fonctionnent parfaitement et la caricature du « tous pourris », il y a une vérité qui doit servir de base à une réflexion utile.

Les conséquences excessives de certains contrôles judiciaires

La communication des instances des courses insiste avec force sur la coopération des services de police et de justice dans cette affaire comme dans les précédentes. Je ne suis pas de ceux qui en tirent des

conclusions sur l'inefficacité de nos procédures internes mais, au contraire, sur leur complémentarité indispensable. Les sociétés-mères ne disposent évidemment pas des moyens d'enquête des services de police. Écoutes téléphoniques, filatures, photographies, perquisitions sont des moyens d'inquisition dont l'Institution ne saurait disposer. Or ils peuvent se révéler indispensables pour confondre ceux qui contournent lois et règlements.

Pour autant les policiers et les juges d'instruction ne sont pas des spécialistes du cheval ni des procédés vétérinaires. Il faut prendre garde qu'ils ne puissent se fonder sur des indices pour en tirer des conclusions hâtives, avec le risque de faire des contresens. Et c'est là que la complémentarité avec notre laboratoire, nos vétérinaires est indispensable à la bonne conduite d'une enquête. Un entraîneur mis en cause la semaine dernière a expliqué avec émotion combien les accusations dont il est la cible lui paraissent infondées et graves notamment au regard de la présomption d'innocence dont il doit pouvoir se prévaloir.

Dans nos activités, la mise en examen est plus grave que dans la plupart des cas. Pour un entraîneur ou un jockey mis en examen, la mesure est le plus souvent assortie d'un contrôle judiciaire qui rend mécaniquement impossible l'exercice de son métier. Sa licence est donc suspendue, en attendant... Le mis en examen, innocent jusqu'à qu'un jugement dise le contraire, est privé de l'exercice de son métier, de gagner sa vie. Et la lenteur de la justice rend les choses parfaitement intolérables lorsque le mis en cause, plusieurs années plus tard, bénéficie d'un non-lieu ou d'une peine symbolique. On ne peut laisser les choses en l'état sans y réfléchir.

Le contrôle judiciaire privant une personne de son travail, de son métier, ne peut être prononcé que pour éliminer des risques manifestes de nouvelle infraction par la personne soupçonnée d'en avoir commis une. Elle peut se justifier pour éviter que la manifestation de la vérité ne soit empêchée. Les affaires récentes qui ont

conduit à empêcher des professionnels des courses d'exercer leur activité pendant des mois ont des durées, et donc des conséquences, manifestement excessives.

Une table ronde, vite !

Vis-à-vis des parieurs qui financent chaque jour notre écosystème comme vis-à-vis des propriétaires qui font de même et de tous les acteurs des courses tout doit être fait pour assurer l'équité des compétitions. Les courses doivent être irréprochables et le plus transparentes possible. On ne peut donc que se réjouir que les pouvoirs publics et les sociétés de courses unissent leur volonté, leurs efforts et leurs moyens pour y parvenir. Deux dizaines d'interpellations et quelques mises en examen ne permettent pas de considérer que l'ensemble du système est frelaté. Jamais je ne me joindrai à ces caricatures qui font tant de mal à notre passion. Il faut prendre garde au déficit d'image dans le monde de délation des réseaux sociaux qui est le nôtre.

Mayeul Caire, directeur de la publication de *Jour de Galop*, a eu raison d'insister sur un mot : celui de confiance. Si les parieurs n'ont plus confiance en nos courses, nous sommes perdus. Si les propriétaires n'ont plus confiance en leurs entraîneurs, le système s'effondre car ils cesseront leurs dépenses. Si nous ne faisons pas confiance à ceux qui sont chargés du contrôle, le ressort est alors cassé.

Une table ronde visant à mettre ensemble les autorités chargées des contrôles et des procédures de sanctions (Commissaires, policiers et magistrats), les « sachants » de nos laboratoires mais aussi des vétérinaires, des pharmaciens et bien sûr, les acteurs des courses -et en premier lieu des entraîneurs - est indispensable. Pour que chacun comprenne la position de l'autre, pour que des malentendus ou de fausses interprétations soient levées, pour que les procès d'intention soient instruits, pour que la suspicion laisse la place à la confiance.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@pp.fr